

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION PERIGOURDINE
1 bd Lakanal – BP 9033
24019 - PERIGUEUX

DD077-2013

DELIBERATION

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Nombre de membres du conseil

en exercice : 67

Présents : 44

Votants : 54

Pouvoirs : 10

Date de convocation du Conseil de la
Communauté d'Agglomération
Le 21 juin 2013

Le 28 juin 2013

Le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de Monsieur Claude BÉRIT-DÉBAT

**OBJET : RECONSTRUCTION DE LA PISCINE BERTRAN DE BORN A PERIGUEUX :
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SARL LAFAYE**

M. BERIT-DEBAT, Président

Mmes DE PISCHOFF, CASA, BELOMBO, DUTHEIL, CONTIE, SIMEON, MOULENES, PATRIAT, TYTGAT,

MM. BROUILLAUD, COURTEY, BUISSON, LE MAO, FAYOLAS, LECOMTE, FRESSINGEAS, LE PAPE, DAUGIERAS,
ROUSSARIE, BARBARY, CORTEZ, DASSEUX, PEYROUNY, ROCHE, GEOFFROY, RIGAUD, CHASTENET,
LARENAUDIE, MOYRAND, BOUDY, BOURGEOIS, DUPUY, GERAUD, LE GUAY, MINGASSON, MOUTAWAKKIL,
NASSEYS, BUFFIERE, ROULAUD, DECABRAS-MATA, PLAN, GEORGIADES, COLBAC.

ABSENTS :

Mmes LEBouc, BOUSSARIE, DOAT, DOUX-BRUN, KARASSEFF, LABAILS, MARCHAND, NOUGUEZ, REINHART,
ROUGIER,

MM. SIMON, VAUBOURGOIN, PRADEAU, TESTUT, ROY, BELLOTEAU, DESMESURE, GELINEAU, LE VACON,
LINTIGNAC, MATHIVET, MINGASSON, MOUTAWAKKIL, THOMAS, MATELAT.

POUVOIRS :

M. ROY	pouvoir à	Mme SIMEON
M. DESMESURE	pouvoir à	Mme PATRIAT
Mme LABAILS	pouvoir à	Mme REINHART
M. KARASSEFF	pouvoir à	Mme TYTGAT
M. MATELAT	pouvoir à	M. NASSEYS
M. VAUBOURGOIN	pouvoir à	M. BERIT-DEBAT
M. GELINEAU	pouvoir à	M. BOUDY
Mme MARCHAND	pouvoir à	Mme MOULENES
Mme DOAT	pouvoir à	M. MOYRAND
Mme DOUX-BRUN	pouvoir à	M. MOUTAWAKKIL

DD077-2013

**OBJET : RECONSTRUCTION DE LA PISCINE BERTRAN DE BORN A PERIGUEUX :
CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE DE LA SARL LAFAYE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que dans le cadre de reconstruction de la piscine Bertran de Born, le conseil par délibération du 02 Mars 2012 a attribué le LOT 10 - Menuiseries Bois – Mobilier à la SARL LAFAYE.

Qu' à la suite de difficultés financières, l'entreprise LAFAYE a changé de statut juridique. Sa nouvelle dénomination est donc SAS LAFAYE Bâtiment.

Qu' il est donc nécessaire de passer un avenant n°2 aux deux marchés transférant lesdits marchés à la nouvelle société.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le présent avenant.

Délibération votée à l'unanimité

**Délibération publiée le 05 JUL. 2013
Délibération certifiée exécutoire
à compter du**

**Pour extrait conforme,
Périgueux, le 09 JUL. 2013**

**Pour le Président et par délégation,
Le Vice Président de l'administration générale,
Jean Guy NASSEYS**

